Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 17

Artikel: Notes d'un passant
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-247948

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le scion n'est à proprement parler, qu'une baguette, mais une baguette flexible, qui se pliera à toutes nos volontés.

Nous avons, donc, creusé un bon trou, préparé de l'excellente terre, nous avons planté notre scion, en ayant soin de ne pas enterrer la greffe ; tout cela n'a pas été très compliqué, et il est inutile de donner de longues explications sur une opération aussi simple.

Notre scion est planté; qu'allons-nous en faire ?

C'est ici le moment psychologique, si je puis m'exprimer ainsi, c'est à dire le moment difficile où il faut prendre une résolution et décider du sort de notre arbre.

Ceux qui ne savent rien, restent en contemplation devant leur jeune victime, ou bien, pour ne pas passer pour ignorants, se mettent aussitôt à couper et tailler, à droite, à gauche, en avant, en arrière, sans rime ni raison, à tout hasard, et sans savoir pourquoi, ni comment ? Aussi font-ils une belle besogne ! Si leur arbre ne périt pas, il ressemblera, dans quelques années, à un balais de sorcière ou à un buisson d'épine.

Nous n'agirons pas ainsi, mais au contraire, d'une façon pratique et intelligente.

Pour le faire, nous ne chercherons pas midi à quatorze heures, et nous laisserons les formes incroyables, les U, les Y, les vases, les candélabres, les cordons obliques, etc... aux savants et aux artistes ; nous conduirons nos espaliers en simples *palmettes* et nos petits arbres isolés en simples *pyramides*, bien coniques, rondes et se terminant régulièrement en pointe. Ne sortons pas de ces deux formes-types.

(A suivre). HORTICOLUS.

Notes d'un passant

Pâques !... les vacances de Pâques ! voilà la note du jour, cette note qui s'envole, hélas ! comme tout le reste, bien vite, avec les sonneries ailées et les alléluias.

Pâques est la fête aimée, comme Noël ; mais Pâques a son lundi et Noël n'en a pas : son lundi de congé et de sorties joyeuses. Vous rappelez-vous ce gros conflit entre l'évêque de Bâle et le canton de Berne, appelé la « suppression des fêtes » ? Cela fut le début du Culturkampf dans le diocèse, le premier pas vers une persécution furieuse, le prétexte initial à toute cette série d'attentats à la liberté de conscience des catholiques. On voulait supprimer quelques fêtes et, parmi ces quelques fêtes, le lundi de Pâques. Le gouvernement prétendait que le peuple le réclamait, que cette suppression était un besoin pour le peuple.

Regardez aujourd'hui ce qui se passe, en ce lundi de Pâques incriminé : plus de messe chantée, plus d'office, en effet. Mais les ouvriers en travaillent-ils davantage ? Point. Les ateliers se ferment, les fabriques chôment ; les gens prennent le train, les cabarets regorgent : on danse partout, ce lundi-là, mais on ne prie plus.

C'est de cette façon qu'on pense répondre à l'urgent besoin du peuple ?

Ce n'est pas ici qu'on organiserait, comme à Paris, une retraite, ce jour-là, une retraite pour les pauvres. Cela paraît bizarre, une retraite pour les pauvres, n'est-ce pas ? Cependant c'est le spectacle touchant qu'offrait, la semaine dernière, la basilique de Montmartre dans l'opulente capitale.

La retraite pascale a été prêchée à deux mille pauvres de Paris. Et, par ce mot de pauvres, fait observer un journal qui nous apporte ces détails, on ne doit pas entendre des malheureux plus ou moins gênés, que le chômage ou la maladie obligent, pour un temps, à demander l'aumône. Il s'agit de miséreux, d'affamés, de vagabonds, de ces tristes errants sans logis, dont fourmille, en ses bas-fonds obscurs, la grande ville éblouissante de luxe et gorgée de plaisirs. Ceux dont la foule empressée garnissait la grande nef de l'église nationale, ils n'ont pas même une mansarde, un sous-sol démeublé, où ils connaissent le bonheur de se sentir « chez soi » ; ils s'en vont, partis l'on ne sait d'où, et marchant au hasard, tout couverts de haillons, l'estomac vide, écrasés par la vie ! Ils sont de ceux que l'on n'aime pas à rencontrer, le soir, au coin d'une rue silencieuse ; car cette main grise est décharnée qui se tend avec désespoir, on craint toujours de la voir se refermer soudain sur un bâton ou sur un couteau, brusquement saisis, ou, du moins, se changer en poing qui vous frappe ou en étau qui vous étrangle !... Infortunés qui, bien souvent, n'ont l'air si sombre et si mauvais que parce qu'ils n'ont pas mangé de tout le jour et qu'ils ne savent point où se coucher la nuit !

Eh bien, ce sont ces pauvres-là qui, pendant plusieurs jours, ont envahi la basilique de Montmartre, au nombre de deux mille et plus ; ce sont ces pauvres-là qui, attentifs et recueillis, écoutaient les allocutions du R. P. Lemius, supérieur des chapelains de Montmartre et les instructions du R. P. de Pascal, prédicateur de la retraite ; enfin, ce sont ces pauvres-là qui, avec la simplicité d'enfants au catéchisme, entonnaient, à toute voix, les cantiques pieux, répondaient de tout cœur aux prières connues.

Et tous ces malheureux, après avoir reçu un gros morceau de bon pain et une poignée de main cordiale, ignoraient pour la plupart si avant le soir ils trouveraient un gîte : mais ils redescendaient la colline le cœur moins aigri, un rayon de soleil filtrant doucement à travers leur âme un instant consolée.

Est-ce M. Jaurès, l'élégant chef socialiste, qui recevrait une douzaine de ces miséreux dans ses appartements commodes, où règne tout le confort moderne ?

Et ce n'est pas la première fois que la basilique de Montmartre a donné ce spectacle merveilleux ; ce n'est pas la première fois que la retraite a pleinement réussi et qu'elle a victorieusement répondu, par l'irréfutable argument du succès, aux objections de ce scepticisme infécond qui, impuissant à entreprendre un grand labeur, raille tous les labeurs qu'il voit entreprendre.

C'est un autre que M. Guesde qui a dit : « *Pauperes evangelisantur* ». « La bonne nouvelle est dite aux pauvres . » Comme cela vaut mieux que de leur souffler la haine du siècle et le mépris du pouvoir !

* * *

Et les vacances, car Pâques, ce sont aussi les vacances et... les examens.

On dit qu'à Porrentruy tout le monde des écoles est satisfait... le travail a été excellent, la conduite parfaite. Bref, des petits génies et des petits anges de l'Ecole cantonale à la classe de M. Monnin!.. C'est bien gentil assurément: seulement le garde champêtre et le garde forestier devraient bien fournir à notre jeunesse le même certificat. Et quand on lit quelques lettres signées de ces petits génies, on est étonné que l'orthographe prenne, elle aussi, si souvent ses vacances...

Mais tout cela n'est rien! Nos jeunes diplômés en herbe supportent au moins la critique ; ils n'imitent point encore la méthode allemanne. Connaissez-vous la nouvelle méthode inventée par un jeune Berlinois qui se présentait, l'autre jour, à l'examen des « référendaires. »

Il échoua. Cet échec lui parut une grave injure. En conséquence, il provoqua en duel le président de la commission d'examen. Voyez-vous, ici, cet excellent M. Landolt obligé de se fendre, un sabre à la main !

La commission berlinoise est appelée à « statuer » sur cette singulière « affaire ».

Voilà qui montre à nos capes bleues la ligne de conduite qu'ils doivent tenir. Toutes les fois que l'un d'eux sera « retoqué, » v'lan, un cartel et deux témoins à l'examinateur ! C'est pour le coup que M. Balimann ne se hasarderait plus aux examens !

A moins que l'étudiant ne consente à se battre au fusil... Celui du belliqueux président est toujours si bien « chargé ! »

Avis industriels et commerciaux

Traitement en douane des marchandises d'origine suisse revenant par la poste. — A teneur de l'art. 3, lettre p, de la loi sur les douanes et de l'art. 151 du règlement d'exécution pour cette loi, les marchandises d'origine suisse qui, par suite du refus d'acceptation du destinataire ou de l'impossibilité de les vendre, reviennent en Suisse dans le délai de cinq ans depuis leur exportation peuvent être admises en franchise des droits. A cet effet, le destinataire doit, avant la réimportation, adresser une demande dans ce sens, accompagnée d'une attestation d'origine sur un formulaire ad hoc (n° 37), à la direction de l'arrondissement par la frontière duquel l'importation aura lieu.

Comme il arrive souvent, pour les envois par la poste que le destinataire suisse d'envois en retour n'est pas avisé par l'expéditeur étranger, ou ne l'est que trop tard pour pouvoir adresser sa demande à la direction d'arrondissement compétente, les bureaux de douane suisse ont reçu pour instruction de n'acquitter que provisoirement, comme marchandises en retour, les envois postaux désignés dans les papiers d'accompagnement, lorsque ces bureaux n'ont pas reçu l'autorisation d'admettre ces marchandises en franchise ; en même temps, ces bureaux préviennent le destinataire qu'il peut adresser dans les deux mois une demande de remboursement de droits à la direction d'arrondissement compétente, en y joignant l'attestation d'origine ci-dessus mentionnée.

Afin de diminuer les frais de légalisation des attestations d'origine par un notaire ou un officier municipal, l'administration vient en outre, pour faciliter les destinataires, d'autoriser à l'essai, sous réserve de supprimer cette facilité si l'on en abusait, l'admission d'attestations collectives, c'est-à-dire embrassant plusieurs envois, à la condition que les formes prescrites soient observées, que le délai de deux mois ne soit pas outre-passé et que tous les envois qui figurent dans l'attestation collective reviennent du même pays et par le même bureau de douanes.

Les attestations qui ne satisferaient pas à ces conditions seront sans autres refusés.

Le présent avis annule et remplace celui du 8 février 1898.

Berne le 2 avril 1898.

Direction générale des douanes suisses.

LETTRE PATOISE

Le guerguesson des hannes

LES AMIS DE SOUES

Ai l'â bin aigië de répondre ai lai lattre de stu que tchaimpe des piërres dans lo thieutchi des fannes, et y rpreutche d'aivoi lai langue trop londge. Ai s'fâ entendre in pô ci devirat. I coigna trop bin de fannes, que sont bin oblidjie de l'avoi pou in pô envoidjai les hannes de tain boire de ste pouejon de gotte, et bin des fois qu'aivo lai langue, ai yos fâ encoué les brais, pou faire lo travaille des hannes, thioin ai sont piens et qu'ai régouérdjant das les dou bout.

Vos dites encoé qu'ai y fârait copai lai langue, moi i trove putôt qu'ai fârait copai le guerguesson és hannes, pou qu'ai ne poyin pu aivalai de ste gotte. C'â céli qu'aippelant les fannes des djenâtches. Moi, i ios ne dit pe qu'ai sont des sorciës ; mais tot droit de cé qu'an botte dedain les bolas, vos saites des vétis de souë ai dou piës.